

Finances

REF : DAF2014041

Signataire : MP

Séance du Conseil Municipal du 06/11/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Budget annexe de l'Embarcadère - décision modificative n° 2 (exercice 2014)**EXPOSE :**

Par délibération du 21 novembre 2013, la salle de spectacle l'Embarcadère a été érigée en régie autonome dotée de la seule autonomie financière.

Elle dispose à ce titre d'un budget propre tout en restant un service de la Ville sans personnalité juridique.

Le budget primitif 2014 a été adopté lors du conseil de décembre 2013.

Une première décision modificative a été adoptée lors du conseil de mai 2014.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter une deuxième décision budgétaire modificative permettant la prise en charge des dépenses d'investissement non prévues lors du vote du budget primitif :

1) L'acquisition d'un moteur et d'un stop chute pour les projecteurs de la salle de spectacle, pour un coût de 2 975 €

Cet investissement, rendu nécessaire par le plan de feux du spectacle Agwa Correria du 14 novembre 2014, servira également pour les spectacles de danse et de cirque accueillis par l'Embarcadère.

2) L'acquisition d'une seconde imprimante de billetterie pour un coût de 702 €

Cette deuxième imprimante, installée côté Embarcadère, viendra compléter l'imprimante installée côté Conservatoire pour permettre un meilleur accueil du public.

3) L'acquisition d'un hygiaphone pour un coût de 141 €

Cet hygiaphone permettra de faciliter la communication entre les agents de la billetterie et le public.

Ces dépenses d'investissement sont couvertes par le redéploiement des crédits prévus initialement pour l'achat d'un logiciel destiné à l'organisation logistique des spectacles (plannings techniques, mobilisation du matériel, feuille de route...) dont l'acquisition a été reportée.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 NOVEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 06 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 Octobre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et ***Conseillers Municipaux délégués**,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	Mme TLILI Leila
M. LE HYARIC Patrick	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. KADDOURI Nouredine	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. AIT BOUALI Omar

ABSENTS : Mme KOUAME AKOUA Marie, **M. PLEE Eric**, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, MILLA Josiane.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2014041

Signataire : MP

OBJET :Budget annexe de l'Embarcadère - décision modificative n° 2 (exercice 2014)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n° 358 du 21 novembre 2013 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la salle de spectacle l'Embarcadère,

Vu la délibération n° 402 du 19 décembre 2013 portant approbation du budget primitif 2014 de l'Embarcadère,

Vu la délibération n° 162 du 22 mai 2014 portant approbation de la décision modificative n° 1, au titre de l'exercice 2014, du budget annexe de l'Embarcadère,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget annexe de l'Embarcadère, au titre de l'exercice 2014, portant sur la seule section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses d'investissement : 0 €

Recettes d'investissement : 0 €

Reçu en préfecture le : 07/11/2014

Publié le : 07/11/2014

Certifié exécutoire le : 07/11/2014

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET

